



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 272-2022
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.412

Déposée le : 06.12.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Bossard-Jenni (Oberburg, PEV) (porte-parole)
Kohler (Meiringen, Les Verts)
Flück (Interlaken, PLR)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Accorder plus d'importance à l'énergie solaire thermique dans la stratégie énergétique

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'accorder une place plus importante à la technologie solaire thermique dans le domaine du chauffage des bâtiments et de la production d'eau chaude dans la stratégie énergétique du canton de Berne ;
2. de compléter les mesures actuelles de mise en œuvre de la stratégie énergétique en prévoyant l'utilisation de la chaleur produite par l'énergie solaire pour le chauffage et l'eau chaude dans les bâtiments, ainsi qu'en complément des installations de chauffage à distance.

Développement :

La technologie du solaire thermique est la grande absente, que ce soit dans l'opinion publique ou dans le monde politique, et bien souvent on l'associe uniquement à la production d'eau chaude. Or, l'énergie solaire thermique présente bien d'autres avantages. En effet, le solaire thermique équipe les bâtiments existants pour délester la production de chaleur non renouvelable ou en complément d'un chauffage au bois ou à pellets. Dans les bâtiments neufs, le solaire thermique peut même être le seul chauffage disponible grâce au stockage saisonnier de la chaleur ou, dans certains cas, il est complété par un poêle-cheminée pour plus de sécurité.

À l'avenir, le solaire thermique est appelé à jouer un rôle important dans les réseaux de chauffage à distance, par exemple en complément des installations de chauffage à distance existantes ou à la place des énergies non renouvelables.

L'énergie solaire thermique est amortie bien plus rapidement que d'autres systèmes d'énergie renouvelable, elle résiste mieux face aux crises et permet de réduire considérablement les besoins en électricité pendant l'hiver. En effet, en incluant toute l'électricité nécessaire au fonctionnement des pompes du cycle solaire, une installation solaire thermique a un coefficient de performance de 100 % voire plus, soit le meilleur résultat comparé à d'autres systèmes renouvelables. Le moyen le plus efficace de produire de la chaleur est de la stocker et de la consommer sous forme de chaleur, parce que tout autre moyen de production nécessite une étape supplémentaire, ce qui implique un rendement réduit.

Dans sa stratégie énergétique 2006, le canton de Berne a reconnu la valeur de l'énergie solaire thermique et a résumé la question comme suit : « La plus grande part des besoins en chaleur pourrait être couverte par ce type d'énergie aujourd'hui déjà. Produire de l'eau chaude de manière aussi économique avec l'énergie solaire qu'avec l'électricité est déjà possible actuellement. Construire des installations solaires ayant cette fonction permet de réaliser cette substitution énergétique »¹. Dans le rapport sur la mise en œuvre de la stratégie et sur les effets des mesures 2015 à 2019 ainsi que sur les nouvelles mesures 2020 à 2023, l'énergie solaire thermique est toutefois mentionnée exclusivement comme possibilité de produire de la chaleur industrielle. Avec cette mesure isolée, le grand potentiel que représente le solaire thermique pour la transition énergétique et la réduction des besoins en électricité l'hiver est insuffisamment exploité.

Destinataire
– Grand Conseil

¹ <https://www.weu.be.ch/content/dam/weu/dokumente/aue/fr/energiestrategie/Energiestrategie-fr.pdf>